

Information et réflexion sur l'Immobilier diocésains :

Notre réflexion débute par un constat sur la gestion de l'immobilier diocésain. L'Eglise au fil du temps a été dotée par ses généreux donateurs d'un patrimoine conséquent. Depuis que nous avons entamé la réforme administrative et financière du diocèse en 2001, nous avons fait procéder à des audits immobiliers qui nous ont permis de faire un recensement le plus exhaustif possible des biens de l'Association Diocésaine de Guadeloupe et surtout, de faire une estimation de leur vétusté. Le constat est alarmant. En effet, la politique poursuivie durant de longues années a consisté à des mises à dispositions gracieuses de ces biens pour des causes sociales et humanitaires pour l'essentiel, nous dessaisissant de ce fait du contrôle du nécessaire entretien de nos biens immobiliers. Le résultat à long terme de cette politique de gestion est pour le moins catastrophique. La quasi-totalité du parc immobilier est en situation de délabrement. Assez souvent, ceux à qui nous avons confié la gestion de notre patrimoine immobilier nous l'ont restitué sitôt après avoir fait le constat de leur dégradation et de leur impossibilité à lever des ressources pour le remettre en état.

C'est pourquoi dès l'an 2001 nous avons conçu une politique de remise en état du patrimoine immobilier en lançant, à partir d'un prêt de 1, 2 millions de Francs consentis par nos banquiers, des travaux de rénovation. L'évêché de Basse-Terre a été la première structure importante à être rénovée. Ce premier prêt a été remboursé au cours de l'année 2007. Poursuivant notre politique de remise en état des immeubles diocésains, un prêt de 1,2 Millions d'Euros a été contracté en 2007 pour continuer le programme de restauration des Eglises diocésaines, presbytères et salles paroissiales.

C'est ainsi que l'année 2007 a vu la rénovation de nombreuses églises, Christ-roi aux Mangles, Notre Dame de la Délivrance à Grand-Bois Gosier, Sainte Bernadette à Grand Fonds Sainte-Anne, Saint-Michel au Raizet, la Maison des Sœurs à la Désirade.

La maison diocésaine de Pointe-à-Pitre, nouvellement dénommée Foyer Sacerdotal Oscar LACROIX a fait l'objet d'une rénovation pour un montant de 1,1 Millions d'Euros. Elle accueille depuis le 1er mars les prêtres des paroisses de Sacré-Cœur et saint-Pierre et Saint Paul, et bientôt le presbytère de Saint-Pierre et Saint-Paul.

En cette année 2008, nous poursuivons avec Notre Dame de l'Annonciation à Laurisisque (Pointe-à-Pitre) et la mise en chantier prochaine de Saint Charles BOROMEE à Gourbeyre et Saint-Joseph Travailleur à l'Etang-Noir (Capesterre de M.G).

Nous devons rajouter à la liste des opérations en cours, la mise aux normes des locaux du futur grand séminaire de la Province des Antilles Guyane qui prendra place au mois de septembre prochain sur le site de Saint Jean BOSCO. Le montant estimé des travaux de la première tranche est de 850 000 €.

Même si l'oeuvre accomplie, et celle qui est en cours sont très appréciables, nous savons aujourd'hui qu'il faudrait plus de 15 millions d'euros pour remettre tout l'immobilier diocésain en bon état. Nous sommes loin du compte. Et au rythme qui est le notre aujourd'hui, il faudrait plus de 30 ans pour y parvenir.

Dans la dimension du problème ainsi exprimée, il faut maintenant rajouter l'immobilier mis à disposition de l'enseignement catholique pour lequel la problématique est la même que celle de l'immobilier ci-dessus cité.

Les écoles diocésaines bénéficient de mise à disposition à titre gratuit de l'immobilier diocésain qu'elles utilisent. Nous pouvons citer le LEP de BLANCHET, le Collège et le Lycée de Massabielle, l'école Sainte-Marie à Colombier Saint-Barthélemy, Saint-Joseph à Lorient Saint-Barthélemy, Notre Dame du Sacré Cœur à l'Assainissement et à la rue Léonie MELAS à Pointe-à-Pitre.

L'enseignement catholique assume une mission éducative et pastorale au service des jeunes qu'elle doit accueillir et scolariser dans des locaux adaptés à son fonctionnement et aux exigences de la loi civile. Il s'agit bien de mettre en œuvre là aussi, une politique immobilière dans une concertation ecclésiale. Nous devons tous rester conscients qu'au service de la mission que l'Eglise nous confie, la gestion des immeubles nous impose des responsabilités communes qui impliquent avec les responsables des établissements d'enseignement catholique, clarté et coopération dans un esprit de partage et de solidarité. C'est pourquoi l'éconamat diocésain s'est vu confié la responsabilité du dossier de la délocalisation des établissements de Massabielle devenus obsolètes, et qu'aujourd'hui, en bonne collaboration avec le Directeur Diocésain de l'enseignement catholique nous devons intégrer le financement de cette lourde opération dans notre stratégie immobilière.

Les récents développements de l'affaire de l'APE vont certainement conduire le diocèse à se porter acquéreur de deux structures propriété de cette association dont nous rappelons qu'elle est actuellement dans un plan de continuation qui doit s'achever en février 2009.

Il s'agit d'une part, du Centre Pastoral Siméon OUALLI, que l'association Diocésaine loue à l'APE, après y avoir mené une importante opération de rénovation. Rappelons que le CPSO est aujourd'hui un centre d'activité diocésaine très important en Grande Terre. Il accueille outre le foyer des séminaristes (Foyer Paul VI) toute la logistique des associations et services diocésains.

D'autre part du Centre Saint-Jean BOSCO, sur lequel ont déjà pris place une école primaire (Jeanne-D'arc) et un centre de formation d'apprentis (le CFA Jean BELLOC). Outre le développement des activités vers la jeunesse la plus défavorisée, nous rappelons que Saint-Jean BOSCO doit dès la rentrée prochaine accueillir le Grand Séminaire Inter Régional de la province Antilles/Guyane.

Il s'agit là encore, au travers de montages adéquats de se donner les moyens de proposer l'acquisition de ces sites en dégageant une capacité de financement de l'ordre de 4 à 5 millions d'Euros.

Vous comprendrez aisément que ce dossier et les études qui en découlent revêtent un caractère stratégique pour notre diocèse.

Pour mettre en œuvre cet important programme, la stratégie en matière de finances a été confiée au Conseil Diocésain pour les Affaires Economiques qui y travaille en relation avec nos partenaires banquiers.

Certes il y aura obligatoirement recours à l'emprunt pour réaliser ces opérations dans un délai acceptable. Cependant, il est indispensable que l'exploitation additionnée des paroisses et services du diocèse, apporte la preuve de leur capacité à rembourser.

C'est en ce sens que nous devons obtenir une mobilisation de toutes les forces vives de l'Eglise en Guadeloupe, pour nous permettre de mieux communiquer sur ces projets, oh combien importants pour l'Eglise elle-même, mais aussi pour le rôle indispensable qu'elle doit jouer à travers ses œuvres sociales et son action envers les jeunes et les plus défavorisés.